

## TERRITOIRES SOUS SURVEILLANCE

*DESCLAUX-SALACHAS J.*

*CFC-Cafés-Cartographiques, PARIS, FRANCE*

Née d'une volonté politique visionnaire et déterminée de quelques gouvernements, de diplomates et de militaires qui ont répondu en 1991 à l'appel de la société civile, la Campagne internationale pour interdire les mines rejoint aujourd'hui le Traité d'interdiction des armes à sous-munitions.

Il aura fallu plusieurs années de Campagne aux ONG (VVAF, Handicap International, Human Rights Watch, Medico International, Mines Advisory Group et Physicians for Human Rights), au CICR et aux États qui ont eu la volonté de penser cette législation, pour sensibiliser et mobiliser la communauté internationale.

D'abord signée par 121 États le 18 décembre 1997 à Ottawa, la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production, du Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction, est un Traité de désarmement et de droit humanitaire, qui permet notamment de réglementer et coordonner l'action pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines antipersonnel.

Il engage les États parties à ne jamais utiliser, ni mettre au point, ni produire, ni stocker ou transférer à quiconque des mines antipersonnel - à détruire les stocks de mines existants ; à éradiquer les armes des zones minées sous leur juridiction ou leur contrôle au plus tard 10 ans après l'acte de ratification.

Présenté d'abord à Barcelone, lors de la Conférence de l'ACI de 1995, puis lors de la Conférence de Stockholm en 1997, le projet d'« Atlas des terrains minés dans le monde » a débouché sur une longue collaboration cartographique auprès de l'Observatoire des Mines, créée en juin 1998.

L'Observatoire rassemble un réseau mondial de chercheurs qui travaillent à la publication de notes d'information et du rapport annuel « Vers un monde sans mines », depuis septembre 1999.

Ce rapport rend compte des modalités d'application et de respect du Traité d'Ottawa. Il détaille, pays par pays, les caractéristiques des problèmes soulevés par les mines et les réponses apportées par la communauté internationale.

Pour la première fois, des réseaux d'organisations non gouvernementales se réunissent de manière coordonnée, systématique et durable, afin de veiller à la mise en œuvre universelle d'un outil de droit humanitaire et de désarmement, nécessaire à notre sécurité.

Chaque État partie se doit de prendre toutes les mesures légales et administratives appropriées, pour prévenir et mettre fin à toute activité interdite sur son territoire - ratifier la Convention oblige chaque gouvernement à adapter sa législation nationale, obligeant à la promulgation de nouvelles lois et décrets d'application, à modifier doctrines et manuels d'instruction militaires, à former les personnels concernés pour transmettre de nouvelles directives administratives.

Aujourd'hui, 156 États dans le monde ont signé et ratifié le Traité d'Ottawa, trente-neuf États ne l'ont encore pas rejoint. Entre temps, la Convention sur les armes à sous-munitions, ouverte à la signature en décembre 2008 à Oslo, entrée en vigueur pour l'ensemble des États parties en août 2010, est venue compléter cet outil indispensable à la protection des populations. Elle rassemble 108 États signataires et a été ratifiée par 48 États.

Après quatorze années de mise en œuvre de la Campagne internationale pour interdire toute forme de mines, ce poster propose une présentation d'un état mondial actualisé des régions minées ; une approche régionale nécessaire à la prise en compte des enjeux du déminage.

La localisation des espaces géographiques concernés, le recensement des populations menacées ; la nature des reliefs et des sols où les mines et les bombes à sous-munitions ont été dispersées - montagnes, plaines, régions forestières, marécageuses ou désertiques ; la prise en compte des climats... où l'érosion, les mouvements de terrain, les inondations, les catastrophes naturelles et les risques industriels peuvent à tout instant cumuler leurs effets, voire bouleverser un repérage balisé de ces armes.

Il reste urgent d'entretenir et de diffuser l'information sur l'ampleur et les conséquences humaines, économiques, écologiques et politiques de leur déploiement.